

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 17 Décembre 2018

Date de la convocation : 10/12/2018

Date d'affichage : 10/12/2018

Présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Jean-Paul ABRAHAM qui donne pouvoir à Guy JANOT et Johann LAGONOTTE, absente excusée.

Secrétaire de séance : Guy JANOT.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation rapport d'activités 2017 de la Communauté Urbaine du Grand Reims
- Aménagement urbain de la RD228 : demande de DETR
- Hydraulique du vignoble : avenant
- Hydraulique du vignoble : défrichement (modalités, taxe affouage)
- Répertoire Electoral Unique
- Arrivée de la fibre à Branscourt
- Manifestations à venir (cérémonie des vœux, repas des aînés)
- Questions diverses

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé.

1) Approbation rapport d'activités 2017 de la Communauté Urbaine du Grand Reims (délibération n° 2018/05/01)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2017,

Après en avoir délibéré, à 9 voix POUR et 1 ABSTENTION

DECIDE

de prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activité 2017 de la Communauté urbaine du Grand Reims.

David BRU est désormais présent.

2) Aménagement urbain de la RD228 : demande de DETR (délibération n° 2018/05/02)

Vu la délibération n° 2018/04/03 en date du 13 septembre 2018 adoptant dans un premier temps la tranche ferme de l'avant-projet pour un montant HT de 130 781,70 €, et la tranche conditionnelle 2 pour un montant HT de 27 168,70 €, dans le cadre de l'aménagement urbain de la RD228,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour cette opération

Le maire informe que le Fonds de Concours de la Communauté urbaine du Grand Reims est validée à hauteur de 20% du projet soit un montant de 26.000 euros.

3) Hydraulique du vignoble : avenant (délibération n°2018/05/03)

Vu l'acte d'engagement du 04 novembre 2014 de la société EMERGENCE ETUDES - chemin de la vieille tuilerie à Laon (02000), pour les travaux d'aménagement hydraulique du bassin versant de la commune de Branscourt - prestations de dossier Loi sur l'Eau et Dossier d'Intérêt Général pour un montant HT de 15 000,00 €,

Considérant l'augmentation du nombre de réunions nécessaires à la réalisation du dossier, compte tenu des nouvelles demandes formulées par la Police de l'Eau,

Considérant qu'il est nécessaire de passer par un avenant pour régler ces frais supplémentaires s'élevant à 1500 € HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 1 à l'acte d'engagement d'Emergence Etudes d'un montant HT de 1500 €.

4) Hydraulique du vignoble : défrichement (modalités, taxe affouage) (délibération n°2018/05/04)

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 octobre 2018 autorisant au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement et déclarant d'intérêt général la réalisation des travaux d'aménagement hydraulique des coteaux viticoles de la commune de Branscourt,

Considérant que le conseil municipal par délibération en date du 11 décembre 2017 a décidé d'opter pour le reboisement d'une parcelle communale équivalente à celle défrichée pour le bassin A,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au défrichement de la parcelle cadastrée AD 93 située au lieudit Le Petit Etang,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de mettre à l'affouage les bois situés dans la parcelle cadastrée AD93 au lieudit Le Petit Etang

- **DECIDE** que le partage de l'affouage se fera par foyer domicilié sur la commune, et par tirage au sort. En cas de manque de candidatures, il sera étendu aux communes extérieures.

- **FIXE** la taxe d'affouage à 8 € le stère

- **ADOpte** le règlement d'affouage annexé à la présente délibération

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Johann LAGONOTTE est désormais présente.

5) Répertoire Electoral Unique

A compter du 1^{er} janvier 2019 un Répertoire Electoral Unique national est mis en place, géré par l'INSEE. Chaque commune extraira sa liste électorale de ce répertoire. Les mouvements (inscriptions et radiations) se feront en temps réel et en continue entre le 1er janvier et le 31

décembre (hors année d'élection). 2019 étant une année d'élection, les personnes voulant voter à ce scrutin devront s'inscrire avant le 31 mars.

La commission de révision des listes électorales sera dissoute au 10 janvier 2019 date du dernier tableau rectificatif de l'année 2018. Elle sera remplacée par une commission de contrôle.

Cette commission sera composée d'un conseil municipal (hors maire et adjoints), d'un délégué de l'administration et d'un délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance. Corinne ZAETTA se propose de faire partie de cette commission en sa qualité de conseillère municipale.

6) Arrivée de la fibre à Branscourt

Le maire nous informe avoir rencontré Mme Pereira (société Proef) concernant l'installation de la fibre optique dans notre commune. Début 2019, il y aura un recensement des boîtes à lettres. Pierre LHOTTE indique que la fibre pourrait être installée pour la fin de l'année 2019. Il propose qu'un flash d'informations regroupant la proposition d'affouage, l'information concernant la fibre optique ainsi que la dotation de sacs de tri soit distribué.

7) Manifestations à venir (cérémonie des vœux, repas des aînés)

La cérémonie des vœux aux habitants est programmée le vendredi 18 janvier 2019 à 19h00. Le repas des aînés de Branscourt et Courcelles-Sapicourt aura lieu en 2019 dans notre commune. Il est prévu le samedi 02 Février à 12h30.

8) Questions diverses

* Le maire propose que l'on ne prolonge pas le contrat de la société NEOTEC PROPLETE (anciennement EDIVERT) qui gère le balayage des rues. Le contrat se termine le 31 décembre 2019. La société EURL Prillieux Paysagiste a un tarif plus intéressant et une souplesse plus grande concernant les dates d'intervention. Philippe Aubier est chargé de prévenir NEOTEC PROPLETE.

* Le conseil municipal remercie le comité des fêtes pour les illuminations très réussies, ainsi que pour l'organisation du Noël des enfants.

* Le maire informe que le Grand Reims va mettre à disposition un site d'informations à destination des jeunes « La Boussole des Jeunes » qui permettra de recueillir de multiples renseignements sur plusieurs démarches (emploi, stages, santé, logement, insertion)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.